



SM Provence fluviale (Siren : 200090264)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Marseille
Arrondissement	Marseille
Département	Bouches-du-Rhône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/09/2019
Date d'effet	30/09/2019

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Danielle MILON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du Département
Numéro et libellé dans la voie	52 Avenue de Saint-Just
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	13256 Marseille Cedex 20
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	2 017 647
Densité moyenne	438,46

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
13	Arles (211300041)	51 121
13	Martigues (211300561)	49 131
13	Port-Saint-Louis-du-Rhône (211300785)	8 515
13	Tarascon (211301080)	15 562

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
13	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette (241300417)	CA
13	Métropole d'Aix-Marseille-Provence (200054807)	Métropole

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département des Bouches-du-Rhône (221300015)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale de développement et soutien à l'activité économique fluviale sur le Rhône provençal, de créer et de gérer des zones d'accueil touristique constituées par les zones à quai reliées aux appontements fluviaux pour paquebots de croisière, proposant accueil et services à destination des passagers et des bateaux. Il exerce les missions suivantes : maîtrise d'ouvrage des études, financement et conduite des travaux d'aménagement sur les zones à quai, organisation et exploitation des services à quai, via des prestataires ou délégataires, coordination de l'offre touristique en lien avec Provence Tourisme, cofinancement d'opérations menées par les gestionnaires du domaine public fluvial.</p>
<p>Développement touristique</p> <p>- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme</p> <p>Le SM Provence fluviale exerce la mission suivante : coordination de l'offre touristique et de promotion en lien avec Provence Tourisme.</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)